

Le Code criminel

Je suis allé à Vancouver il y a à peu près un mois et j'ai été ravi de pouvoir expliquer aux habitants de cette ville pourquoi et à cause de qui le projet de loi n'a pas été adopté en juin dernier. J'ai été ravi de leur expliquer la réaction féroce de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, furieuse de ce que je n'ai pu saisir la Chambre de ce projet de loi et le faire adopter en juin dernier. C'est une femme formidable, je vous l'assure, et je crois qu'elle va intervenir aujourd'hui.

J'espère que ce débat sera constructif. Il s'agit d'un problème précis, un véritable fléau. Nous savons tous que notre débat d'aujourd'hui ne résoudra pas entièrement le problème de la prostitution, mais il permettra au moins de protéger les simples citoyens respectueux de la loi. Ce débat permettra à ceux qui représentent nos citoyens, surtout dans les régions métropolitaines, de reprendre le contrôle de nos rues. Ce projet de loi ne nous touche pas, à Terre-Neuve où, bien entendu, ce genre d'activité n'a pas cours. Toutefois, je suis heureux de représenter aujourd'hui les habitants de Terre-Neuve afin d'aider ceux du continent à résoudre ce problème urgent.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la fin des vacances me semble être le moment tout indiqué pour amorcer l'étude d'une mesure comme celle-là. C'est un problème sérieux que le Parlement doit étudier sans plus tarder. Les municipalités ont tenté de le régler, mais la Constitution ne leur permettait pas de le faire. Cette question relève du Parlement et il faut maintenant qu'il passe à l'action.

Nous ne prévoyons pas un long débat sur ce sujet en ce qui concerne mon parti. Nous n'avons certes pas l'intention de le prolonger. Nous attendons les audiences du comité pour voir quelles mesures seront prises, mais nous avons de sérieuses réserves quant aux moyens que le gouvernement envisage pour faire cesser le racolage sur la voie publique. J'ai été surpris d'entendre le ministre nous dire qu'il n'avait entendu aucune objection valable concernant ce projet de loi. Pour sa gouverne, je lui rappelle que la Fédération canadienne des municipalités a consacré pratiquement tout le temps dont elle disposait lors de sa dernière réunion à étudier cette mesure. Les municipalités sont concernées au premier chef par ce problème; elles le connaissent donc mieux que quiconque et elles ont fait de sérieuses réserves à propos de la solution que le gouvernement proposait.

Je voudrais maintenant situer cette mesure dans son contexte et parler de la situation qui règne dans les rues de nos villes, situation qui ne cesse de se dégrader. Le ministre nous a fait un bon historique de son évolution depuis l'affaire Hutt. La Cour suprême du Canada avait, en effet, décrété qu'une condamnation n'était possible que lorsque la sollicitation était pressante et persistente aux termes de l'article 195.1 du Code criminel. Or, depuis 1978, le problème n'a jamais été aussi grave dans les rues de nos villes. Le gouvernement précédent n'a institué la Commission Fraser qu'à l'issue d'un long débat à l'échelle nationale. Lorsque la Commission a été finalement établie, la situation avait pris des proportions graves et il fallait

agir sans plus tarder. Les sondages d'opinion auxquels le ministre a fait allusion l'ont démontré.

Comment se présente ce problème? Le ministre a parlé presque exclusivement de nuisance publique. Cette question est certes très importante, mais ce n'est pas tout. Il a raison de dire que nos municipalités ont droit à des mesures qui les délivreraient des ennuis évidents, des humiliations et de la gêne que la sollicitation cause aux habitants des villes. L'opposition partage son point de vue. Nous savons également que la seule présence des péripatéticiennes déambulant dans les rues a contribué à accroître le phénomène de la prostitution. Cela ne fait aucun doute, car les jeunes en particulier peuvent y découvrir un rôle social et une façon de vivre et de gagner leur vie. Si nous pouvons trouver un moyen d'empêcher ou de réduire la sollicitation sur la voie publique, nous pourrions par le fait même atténuer le phénomène et éviter ainsi que de nombreux jeunes soient attirés par la prostitution et en vivent. En outre, et c'est très grave, la prostituée est exploitée. Depuis la décision Hutt rendue en 1978, la domination et l'exploitation des femmes et des jeunes n'a fait qu'empirer. La drogue est aussi monnaie courante dans le milieu et le crime organisé en profite. En somme, aux yeux de l'opposition officielle, c'est un problème grave qu'il faut résoudre et nous sommes heureux que le gouvernement se dispose à le faire.

En lisant un passage de la page 540 du rapport Fraser, le ministre a bien résumé l'opinion de la population. Le ministre est donc au courant du rapport et j'espère qu'à l'étape du comité des membres de la Commission viendront nous faire part de leur expérience et de leurs conclusions. Mais à ceux qui savent gré au ministre d'être au courant du rapport Fraser, je signale que ce dernier fait fi, en les rejetant, des données fondamentales que les commissaires ont réunies. En lisant le rapport attentivement, je me suis dit qu'ils seraient les premiers à condamner la solution préconisée par le ministre et j'espère qu'il les écouterait avec autant d'attention qu'il l'a fait pour ce qui est de la protection du public.

Puisque le gouvernement reconnaît le problème, je dirais que la solution qu'il propose est fautive et hypocrite: on pourrait parler d'un vulgaire cataplasme. Une façon de refuser de régler un grave problème social. Ceux qui en sont les témoins depuis leurs fenêtres, depuis leurs galeries, verront disparaître les acteurs, mais le drame va demeurer. Quiconque jette un coup d'œil attentif sur le projet de loi peut déjà prédire que le problème va s'aggraver. Je reconnais que le nombre total diminuera, et ce sera une bonne chose, mais la prostitution qui continuera à exister sera bien pire. Le ministre ne doit pas se contenter de nous dire que nous étudierons cette question à l'automne, car la solution superficielle qu'il propose entraînera des crimes plus graves. Elle condamnera en effet les personnes qui se livrent à la prostitution, même si nous aimerions les encourager à trouver d'autres façons de gagner leur vie. Elle rendra leur vie beaucoup plus difficile. Elle aggravera la corruption dans les services de police, accroîtra le pouvoir des proxénètes, et favorisera davantage les activités du crime organisé.